



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question au Gouvernement n° 339

Texte de la question

## RISQUES SANITAIRES DES ADJUVANTS DANS LES VACCINS

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Allain, pour le groupe écologiste.

Mme Brigitte Allain. Ma question s'adresse à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Catherine Vautrin. Vous ne posez pas de question sur l'aéroport de Notre-Dame des Landes ?

Mme Brigitte Allain. Alors que les victimes des sels d'aluminium dans les vaccins viennent de commencer une grève de la faim, que le procès des faucheurs volontaires s'est ouvert hier à Tours, que M. Séralini bouleverse chaque jour les analyses sur la toxicité du maïs génétiquement modifié NK603, que des milliers de personnes attendent l'interdiction totale du bisphénol A, ou encore que les victimes de l'amiante ou du Mediator continuent leur combat, la loi sur les lanceurs d'alerte adoptée la semaine dernière au Sénat démontre pleinement sa nécessité.

Aujourd'hui, la mise sur le marché d'aliments, de médicaments ou d'autres substances est validée en l'absence de certitude quant à l'innocuité des produits qui les composent ; or c'est le contraire qui devrait être vérifié. En effet, une mise sur le marché n'est acceptable que si l'absence de risque est démontrée. Parallèlement, la recherche publique doit disposer de moyens financiers suffisants et du temps nécessaire pour réaliser les études indépendantes.

Je vous demande, madame la ministre, de mobiliser toutes les compétences de votre ministère pour prévenir et éviter les risques, comme c'est le cas aujourd'hui pour les vaccins et les médicaments. Pouvez-vous garantir l'innocuité de ces produits ? Envisagez-vous une révision des processus d'autorisation et de contrôle des vaccins et des médicaments, afin de protéger la santé des citoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Madame Allain, vous avez raison de souligner qu'il est absolument indispensable de mieux garantir la sécurité de la population face aux risques sanitaires, qui sont aujourd'hui de plus en plus nombreux dans notre environnement.

Pour atteindre cet objectif ont été mises en place des agences d'experts indépendantes qui doivent pouvoir donner une information transparente, objective et fiable ; je pense notamment à la Haute autorité de santé ou à l'Agence nationale de sécurité du médicament.

Toutefois, nous savons bien qu'il faut aller au-delà et se donner les moyens d'être particulièrement attentifs aux signaux d'alerte qui nous sont envoyés, même lorsque ces signaux sont de faible intensité. C'est dans cet esprit qu'a été discutée au Sénat, il y a quelques jours, une proposition de loi sur la Haute autorité de santé environnementale, et que demain l'Assemblée nationale discutera de nouveau de l'interdiction du bisphénol A. Concernant la question des vaccins, sur laquelle vous m'interrogez plus spécifiquement, je vous indique que l'association E3M ainsi que les professeurs Gherardi et Authier, de l'INSERM, ont été reçus à mon cabinet afin d'évoquer la question des adjuvants aluminiques, qui fait encore l'objet de débats scientifiques.

Souhaitant que la recherche puisse se poursuivre, j'ai demandé à mes services de dresser un état des lieux pour l'ensemble des vaccins disponibles, qu'ils contiennent ou non de l'aluminium. Nous devons en effet garantir à l'opinion publique et aux Français une information fiable et indépendante, afin que les choix de la vaccination se fassent en toute sécurité et en toute transparence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Brigitte Allain](#)

**Circonscription :** Dordogne (2<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 339

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 novembre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 novembre 2012](#)